



Commune d'
ARRY

**PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES NATURELS**

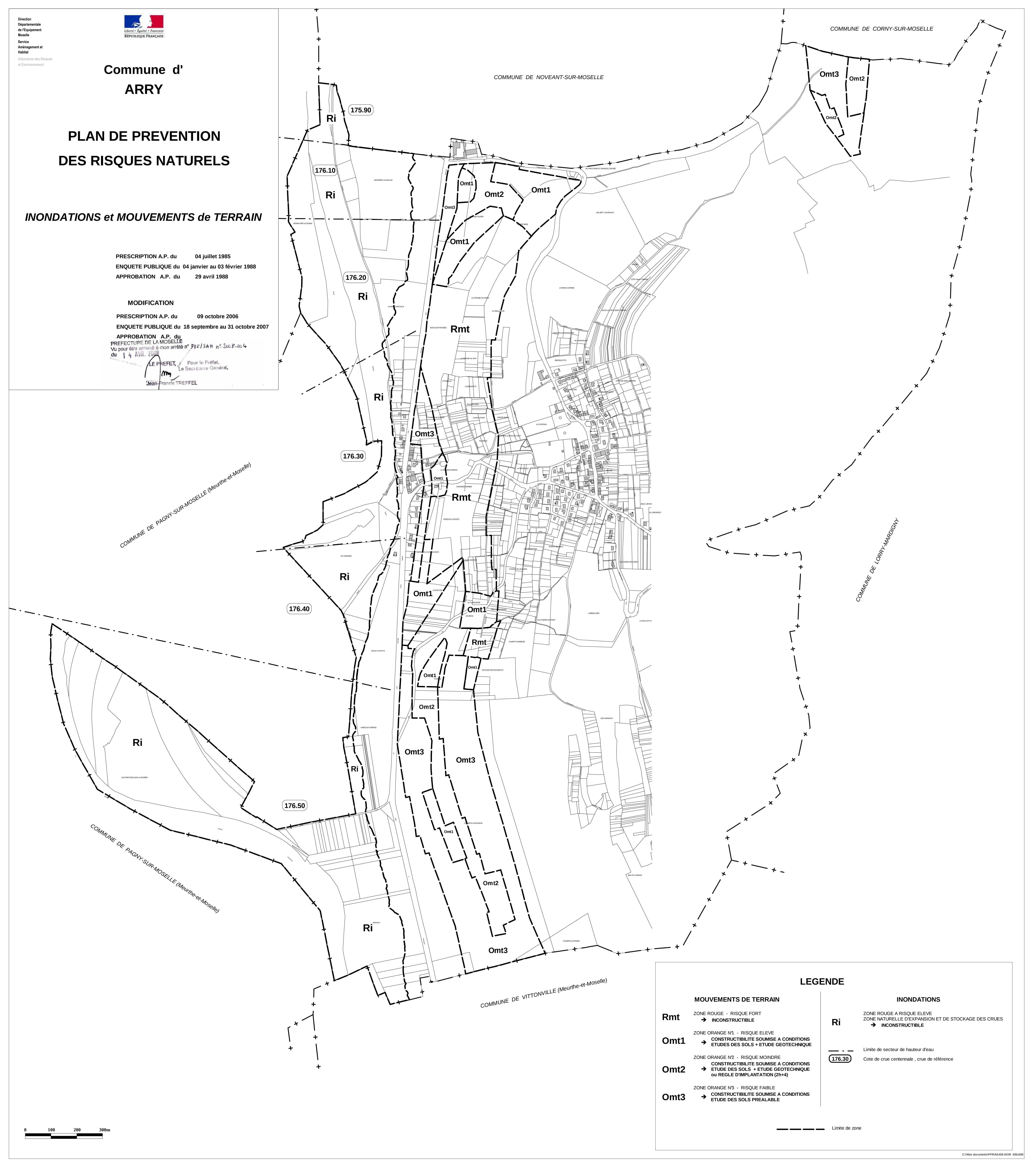
INONDATIONS et MOUVEMENTS de TERRAIN

PRESCRIPTION A.P. du 04 juillet 1985
ENQUETE PUBLIQUE du 04 janvier au 03 février 1988
APPROBATION A.P. du 29 avril 1988

MODIFICATION

PRESCRIPTION A.P. du 09 octobre 2006
ENQUETE PUBLIQUE du 18 septembre au 31 octobre 2007
APPROBATION A.P. du 14 AVR. 2008
Vu pour être annexé à mon arrêté n° 2608-004
du 14 AVR. 2008

LE PREFET, Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Jean-François TREFFEL



LEGENDE

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Rmt

ZONE ROUGE - RISQUE FORT
→ INCONSTRUCTIBLE

Omt1

ZONE ORANGE N°1 - RISQUE ELEVE
→ CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS
ETUDES DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE

Omt2

ZONE ORANGE N°2 - RISQUE MOINDRE
→ CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS
ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE
ou REGLE D'IMPLANTATION (2h+4)

Omt3

ZONE ORANGE N°3 - RISQUE FAIBLE
→ CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS
ETUDE DES SOLS PREALABLE

INONDATIONS

Ri

ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE
ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES
→ INCONSTRUCTIBLE

---+--- Limite de secteur de hauteur d'eau

(176.30)

Cote de crue centennale , crue de référence

----- Limite de zone